

LLSHS : Modifications maquettes pour l'année universitaire 2025/26

La Commission de la formation et de la vie universitaire

Vu le code de l'éducation

Vu le cadre national des formations du 22 janvier 2014, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master, modifié notamment par l'arrêté du 4 février 2014 relatif à la nomenclature des mentions du DNM.

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2022 accordant l'Université Bretagne Sud en vue de la délivrance de diplômes nationaux pour la période 2022-2023 à 2027-2028

Vu les arrêtés du 14 avril 2023 et du 16 mai 2024 accordant l'Université Bretagne Sud en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Vu la délibération de la CFVU n°17-2025 du 3 avril 2025

La composante LLSHS présente des modifications de maquettes en annexe pour les diplômes suivants :

- Master AISS (Semestre 10)
- Master HISTOIRE RECHERCHE (S7 et S9)
- *Pour le bloc théorique du M2 (semestre 3), il a fallu procéder à un changement pour le cours mutualisé avec le master patrimoine dans l'UE3. Ce changement est à la fois la conséquence du changement de maquette du master patrimoine et des effectifs trop nombreux des étudiants du master recherche histoire souhaitant suivre l'option patrimoine (UE3) et le cours de guide conférencier, qui était jusque-là proposé. Nous nous sommes donc mis d'accord pour que ces derniers puissent suivre d'autres enseignements.
Ouverture du cours d'historiographie du master Recherche Histoire aux étudiants du master patrimoine.*
- LP MCI (Changement des compétences et des ECTS)

UE5 (S3 : Musées et S4 : Festivals)



Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les modifications de maquettes pour l'année universitaire 2025/26 pour la composante LLSHS.

Membres en exercice : 33
Membres présents : 13
Membres représentés : 7
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Visa de la Vice-Présidente CFVU, en charge des formations et des réussites

Catherine KERBRAT RUELLAN

Documents en annexe :

- 3.7_annexe1_Maquette Master IDS S10
- 3.7_annexe2_Maquette Master HISTOIRE RECHERCHE S7 S9
- 3.7_annexe3_Maquette LP MCI

3.7_annexe4_Maquette UE5 S3 S54

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 20 juin 2025

